

Zeitschrift:	Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire
Herausgeber:	[s.n.]
Band:	2 (1995)
Heft:	4
Artikel:	Les réfugiés juifs en Suisse pendant la Seconde Guerre Mondiale : mémoires
Autor:	Regard, Fabienne
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-8944

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES RÉFUGIÉS JUIFS EN SUISSE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

MÉMOIRES

Fabienne Regard

Lorsque la mémoire devient problématique, la société se tourne désespérément et résolument vers l'histoire qui se voit investie d'une mission salvatrice: dire la vérité. Juge suprême, on attend d'elle qu'elle soit un catalyseur irréfutable, incontournable, hors de portée de toute discussion. A notre avis, c'est dans cette perspective que se situe l'étude actuelle, menée aux Archives Fédérales sur la question des dossiers des refoulements de réfugiés juifs fuyant la mort programmée par la barbarie nazie. Existe-t-il une cassure, un divorce irrémédiable entre différentes mémoires? Alors, l'histoire nous prouvera qui a raison et qui a tort, semble-t-on affirmer de part et d'autre.

Mais a-t-on analysé la mémoire suisse sur la question? Pourquoi soudain le conseiller fédéral Flavio Cotti, 50 ans après la fin de la guerre, reconnaît-il les «faiblesses et les manquements de cette époque» et affirme-t-il que «s'il faut éviter de jeter la pierre à la Suisse des années 30 et 40, nous ne saurions nier que la Suisse porte ici et là une part de la responsabilité des barbaries indicibles de ces années»? Finalement, l'enjeu semble de taille. Un mouvement symbolique de reconnaissance de dette envers les victimes de la Shoah a bien été engagé (même si la phraséologie est prudente, sur la défensive et le terme «excuses» inexprimé) et il est clairement énoncé que ce geste ne doit pas être interprété comme «un signe de faiblesse ou une autocritique destructive». C'est, à notre avis, le cas d'une démarche constructive, mais constructive d'un certain type d'oubli. Que se passera-t-il si la Suisse commémore le refoulement des réfugiés juifs? Une historisation du vécu tragique qui deviendra un phénomène ... normalisé et intégré dans une mémoire historique! Une parenthèse honteuse, mais une parenthèse de l'histoire suisse qui ira dans le sens d'une considération de la Shoah comme un accident de l'histoire – perdant de vue les prodromes et les éléments de continuité. La plaie béante risque d'être anesthésiée par une cérémonie ou un discours ordré et ordonnant, là où il n'y a de place que pour une mémoire vivante, en perpétuelle interrogation et indignation. A ce propos, nous partageons entièrement l'avis de Georges Bensoussan: «La mémoire du génocide ne peut être que celle de l'insubordination et du refus de l'ordre sous

ses apparets et ses pompes divers.»¹ Que reste-t-il de l'horreur absolue, de l'angoisse, des souffrances vécues par les Juifs qui tentaient de sauver leur vie? Conviendrait-il de présenter des excuses publiques ou d'ériger un monument? Ces discussions soulèvent plusieurs problèmes. D'abord, sous quelle forme figurer le refoulement? Il s'agit d'une mémoire de la double absence puisque, d'une part, la très grande majorité des Juifs réfugiés en Suisse pendant la guerre ont quitté ce pays en 1945 ou 1946, et que d'autre part, les refoulés ont souvent été victimes de la Solution Finale de la Question Juive. Ensuite, quelle date choisir pour rendre hommage aux refoulés? Le 20 avril 1933, date à laquelle la circulaire du Département de Justice et Police exclut les Israélites du statut de réfugié politique? Cet instrument sera utilisé jusqu'au 12 juillet 1944 pour ne pas laisser entrer les Juifs. Le 4 août 1942, lorsque H. Rothmund donne l'ordre de refouler plus souvent les réfugiés civils, même si cela signifie la mise en péril de leur intégrité corporelle ou de leur vie? Le 13 août 1942, lorsque H. Rothmund demande la fermeture de la frontière? Fin septembre 1938, période où la Suisse suggère aux autorités du Reich d'inscrire le signe «J» dans le passeport des Juifs afin de mieux pouvoir les distinguer et les refouler à la frontière? Le 29 décembre, lorsque des instructions plus précises sur les modalités de refoulement sont distribuées aux garde-frontières? Pourquoi lier la commémoration de la fin de la guerre avec des excuses officielles, alors qu'à la fin de la guerre la politique suisse à l'égard des réfugiés juifs a justement été en leur faveur? C'est comme si la mémoire suisse (officielle) avait besoin, 50 ans plus tard, d'intégrer, de normaliser, c'est-à-dire de résoudre une fois pour toutes la question de la culpabilité tant qu'il existe des survivants. Ensuite, les refoulés appartiendront à l'histoire, à une mémoire institutionnalisée. Disparues alors les questions de conscience, finis les remords, la commémoration se vivra au présent historique, ritualisée selon le vieil adage: crime avoué est déjà à moitié pardonné!

En ce qui concerne la mémoire juive sur l'accueil et le non'accueil des réfugiés juifs en Suisse de 1933 à 1945, nous avons étudié celle d'une centaine de réfugiés qui ont été acceptés. Il resterait à étudier les représentations des réfugiés juifs qui ont été refoulés (et qui ont pu en réchapper), celles des communautés juives suisses et celles de communautés juives extérieures. Notre recherche s'est inscrite dans une perspective d'histoire orale, conduite sur base d'interviews semi-directives, dans la seconde moitié des années 80. Nous avons rencontré une centaine de réfugiés qui furent accueillis en Suisse de 1942 jusqu'à la fin de la guerre. Ils habitent actuellement en France, en Israël, en Belgique et en Suisse. Nous avons retenu 21 entretiens parmi les plus représentatifs. Si les souvenirs diffèrent en fonction de plusieurs facteurs (la date d'arrivée, l'âge du réfugié à l'époque, la situation familiale, les lieux d'accueil), malgré tout des noyaux durs de thèmes apparurent d'emblée et offrirent une vision kaléidos-

copique de l'époque: le passage de la frontière, le premier accueil, la vie en camp ou en home de jeunes, les relations avec le personnel d'encadrement, les relations entre réfugiés, les relations avec la population locale, l'antisémitisme, la xénophobie, les relations avec l'extérieur de la Suisse, l'appréciation de la politique suisse à l'égard des réfugiés. Cette étude nous a permis, entre autres, d'avancer l'hypothèse que la mémoire individuelle des réfugiés juifs en Suisse ne coïncide pas exactement avec leur mémoire collective. Pour simplifier, le refoulement de personnes très peu différentes d'eux (âge, situation familiale, date d'arrivée en Suisse, hasard des rencontres avec des militaires ou fonctionnaires plus ou moins favorables aux réfugiés), avec ses conséquences tragiques, a constitué un arrière-fond traumatique dépassant leurs souvenirs personnels. Même si leur séjour sur le plan individuel a été convenable, ils ressentent le *devoir* de témoigner pour ceux qui ne le peuvent plus parce que la Suisse leur a fermé ses portes. Dans ce cas, leur mémoire se trouve écartelée entre la reconnaissance d'avoir eu la vie sauve grâce à l'accueil suisse et un certain syndrome du survivant qui se demande «pourquoi moi?».

En conclusion, l'histoire, dans les diverses acceptations du terme, dépasse les objectifs que la société lui assigne: non seulement elle offrira une connaissance approfondie sur les années 30 et 40, mais aussi sur les mémoires collectives, c'est-à-dire les représentations du passé au présent. En ce sens, histoire et mémoires s'interpellent en devenant chacune objet et sujet de l'autre. Peut-être que la liberté de l'historien par rapport à la société qui l'a créé se situe dans cet espace?

note

1 Le débat, novembre/décembre 1994, p. 97.